

JG/HM
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 11 Février 1963.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES
DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

/J/° 47 /PR/MAISD-P. /J/-) NNEE 1963.

SOMMAIRE:
Nominations

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS:

ORIGINAL. I
J.O.R.D. I
M.A.I.D. 8
M.F.P. I
M.L.T. I
M.J.L. I
S.G.C.M. 20
S.G.A.N. 20
P.C.M. 20
D.P. 4
C.F. I
S.F. 10
F.B. I
F.P. I
D.I. I
TRESOR. I
INFO-RADIO. I
S/P.BEMBEREKE. I
ARR. KALAKE. I
ARR. SINENDE. I
D. NORD-EST. 1
INTERESSES. 2

VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
VU la Loi N°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRET:

ARTICLE 1°- Monsieur CHABI Bata Ouorou Gani, Secrétaire de Chef de Canton, est nommé Chef de l'Arrondissement de Sinendé, en remplacement de Mr. SALIHOU Mamadou qui demeure Adjoint au Sous-Préfet de Bembéréké.

ARTICLE 2°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Par le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures
de la Sécurité et de la Défense,

M. AROUNA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

H. M A G A.